DEC132887DR11

Décision donnant délégation de signature à M. Jean-Louis MONIN, directeur de l'unité mixte de recherche UMR5274 intitulée Institut de Planétologie et Astrophysique de Grenoble (IPAG), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

 ${\bf Vu}$ la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° 120002DAJ du 17 janvier 2012 nommant Jérôme VITRE délégué régional pour la circonscription Alpes à compter du 01 janvier 2012 ;

Vu la décision n° 11A004DSI du 4 janvier 2011 portant création, pour une durée de quatre ans à compter du 01 janvier 2011, de l'unité mixte de recherche UMR5274 intitulée Institut de Planétologie et Astrophysique de Grenoble (IPAG), dont le directeur est M. Jean-Louis MONIN;

Vu la décision n° 132571INSU du 17 septembre 2013 portant nomination par intérim de M. Sylvain DOUTE aux fonctions de directeur adjoint de l'unité mixte de recherche UMR5274 intitulée Institut de Planétologie et Astrophysique de Grenoble

DECIDE:

Article 1er

Délégation est donnée à M. Jean-Louis MONIN, directeur de l'unité UMR5274, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

 les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié¹, à la date de signature de l'acte;

1

¹ Soit 130 000 Euros HT au 01/01/2012

2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean-Louis MONIN, délégation de signature est donnée à M. Sylvain DOUTE, CR CNRS, directeur-adjoint, à M. Etienne LE COARIER, IR UJF, responsable technique, aux fins mentionnées à l'article $\mathbf{1}^{er}$,

à Mme Béatrice BOURDON-PIBARET, IE CNRS, responsable administrative, à M. Bruno MAILLARD, AI CNRS, responsable budget, aux fins mentionnées à l'article 1 er dans la limite de 20.000 €,

à Mme Marie-Hélène STZEFEK, AI CNRS, gestionnaire et à M. Stéphane DI-CHIARO, TCS CNRS, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} dans la limite de 800 €.

Article 3

La décision n° 121706DR11 du 25 mai 2012 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du (de la) délégué(e) régional(e) (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Grenoble, le 2 octobre 2013

Le Délégué Régional

Jérôme VITRE